

Les Éleveurs de volailles
du Québec

Provoqué

Ventes centralisées | Derniers développements

Dindon

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a approuvé les modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon*. Les modifications sont entrées en vigueur le 12 décembre dernier, soit la date de leur publication à la *Gazette officielle du Québec*. Les éleveurs de dindon recevront, si ce n'est pas déjà fait, une copie du *Règlement*. Un premier encan de quota de dindon est prévu en mars 2013 et les transferts de quota seront applicables à la période de production 2013-2014.

Poulet

Les modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet* ont été adoptées au conseil d'administration du 3 décembre dernier. Ces modifications doivent maintenant être présentées à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour approbation. Tenant compte du délai nécessaire à la Régie pour l'étude des modifications et des étapes prévues au calendrier des opérations des périodes de production, il est prévisible qu'un premier encan se tiendra en milieu d'année 2013 et que les transferts de quota soient applicables pour la période A-120 ou A-121. Par ailleurs, les transactions de quota, autres que par encan, pourront reprendre dès la publication des modifications à la *Gazette officielle du Québec*, sur décision du conseil d'administration des ÉVQ de lever la suspension des transferts de quota.

Un dépliant explicatif sur les différents types de transactions de quota de poulet et de dindon est en préparation et sera remis aux éleveurs prochainement.

Cycle d'une vente centralisée

Autant pour le poulet que le dindon, le cycle d'une vente centralisée de quota (encan) dure 80 jours, de la publication d'un avis aux éleveurs sollicitant des offres de vente à la tenue de la séance d'encan.

Déclaration assermentée

Le conseil d'administration a réaffirmé à sa réunion du 3 décembre que les éleveurs ne doivent produire qu'une seule déclaration assermentée pour le poulet et le dindon. Cette déclaration n'est cependant exigible qu'à compter du 60^e jour suivant la publication des modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet* à la *Gazette officielle du Québec*, à moins que l'éleveur veuille faire une transaction de quota avant cette date. 🍗



Actualité | Croissance différentielle

Les offices provinciaux se sont rencontrés les 6 et 7 décembre derniers à Toronto. Certaines provinces ont exprimé leur volonté d'en arriver à une solution qui puisse satisfaire l'Alberta et l'Ontario, les deux provinces dont le déficit de production est le plus élevé relativement à leur part de la population canadienne. Rappelons que l'Alberta a officiellement exprimé sa décision de se retirer de l'accord fédéral-provincial à compter du 1^{er} janvier 2014. Cette décision est cependant réversible à la condition que l'Alberta annule sa demande de retrait d'ici le 22 février 2013. C'est dans ce contexte que se poursuivront les négociations à Ottawa les 14 et 15 janvier prochain. Un projet de solution qui réduirait la croissance des provinces en situation de surplus est présentement à l'étude. Les ÉVQ n'appuient pas cette approche et continueront à faire valoir leurs arguments, dont celui voulant que les marchés ne sont pas influencés par les frontières provinciales. Les ÉVQ, avec l'appui de l'ensemble de la filière avicole québécoise, revendiquent le marché de l'Est de l'Ontario dont la population représente quelque 1,5 million de consommateurs. 🍗

« De très gros dossiers ayant monopolisé notre quotidien tout au long de l'année aboutiront en 2013. »

Provoqué

Revue publiée par **Les Éleveurs de volailles du Québec**
555, boul. Roland-Therrien, bureau 250
Longueuil, Québec J4H 4G1
Téléphone : 450 679-0530 Télécopieur : 450 679-5375
Courrier électronique evq@upa.qc.ca
Site internet www.volaillesduquebec.qc.ca
Responsables Christian Dauth, Marylène Jutras
Design graphique McKay+Couture
Impression Imprimerie Sisca International inc.
Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec, 1991
ISSN 1183-7500

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



Mot du président | Jean-Paul Bouchard

Une grosse année

Vous en conviendrez, l'année 2012 qui a débuté sur les chapeaux de roues se termine au pas de course. De très gros dossiers ayant monopolisé notre quotidien tout au long de l'année aboutiront en 2013. Revenons sur les principaux d'entre eux.

Tout d'abord, la croissance différentielle. Ce dossier fort complexe pourrait évoluer rapidement au cours des prochains mois en dépit de l'avis de retrait de l'Accord fédéral-provincial déposé le 22 novembre dernier par l'Alberta. Malgré cet affront au système en vigueur, la volonté de toutes les provinces d'en arriver à une entente acceptable demeure ferme. Les ÉVQ ont été particulièrement actifs sur ce front en multipliant les consultations et en déposant un projet qui a permis de relancer les négociations sur des bases économiques solides et articulées.

Plus près de nous, l'implantation du *Programme de soins aux animaux* (PSA) a progressé normalement en 2012. La grande majorité des fermes a maintenant été auditée. Quant à l'ÉQCMA, elle a initié plusieurs projets, tous dus en 2013. Je pense, entre autres, au lancement d'un site Internet et à la création d'un outil informatique de géopositionnement des fermes et autres intervenants du secteur avicole québécois. Ces initiatives augmenteront sensiblement la capacité de l'ÉQCMA à intervenir rapidement en cas de crise.

N'oublions pas le projet pilote de tests de production de poulet sans antibiotiques. Une première au Canada, ce projet initié par les ÉVQ et ses partenaires de la filière avicole québécoise a fait couler beaucoup d'encre en 2012. Maintenant terminé depuis quelques mois, le rapport fort attendu des chercheurs sera déposé en début d'année.

Nous avons mis beaucoup d'énergie cette année à peaufiner les projets de vente centralisée de poulet et de dindon et les délais d'implantation se sont avérés plus longs que prévus. Les premiers encans se tiendront donc au cours des prochains mois, en mars dans le secteur du dindon et à la mi-année dans le cas du poulet. Beaucoup d'énergie a également été mise sur le *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon* qui a finalement été approuvé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et qui a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 12 décembre dernier.

Par ailleurs, le visage de notre fédération changera profondément en 2013. Le comité responsable de revoir la structure syndicale des ÉVQ a récemment déposé son rapport qui semble répondre aux attentes des éleveurs. Celui-ci contient des recommandations qui tiennent compte à la fois de l'*UPA du futur* et des enjeux propres aux ÉVQ. Le calendrier d'implantation prévoit une réduction du nombre de syndicats régionaux et l'élection de nouveaux administrateurs d'ici juillet.

Je m'en voudrais dans cette revue des grands projets de l'année de passer sous silence l'évaluation par la RMAAQ des interventions des ÉVQ selon le plan conjoint en vigueur. Nous avons, dans le cadre de cet exercice quinquennal, préparé et déposé en début d'année un mémoire détaillé qui a été fort bien reçu des commissaires. Ces derniers ont d'ailleurs renouvelé leur confiance en notre organisation tout en nous encourageant à poursuivre la mise en œuvre de notre plan stratégique.

Bref, l'année 2012 fut particulièrement chargée et porteuse de grands changements pour notre organisation et ses membres. Je suis fier de travail accompli par le C.A. et les employés de la fédération. La vision des uns combinée à la persévérance des autres a très bien servi les intérêts de tous les éleveurs de poulet et de dindon du Québec. Là-dessus, en cette fin de décembre, il ne me reste qu'à vous souhaiter un joyeux temps des Fêtes et une très bonne année 2013... sans oublier une dinde savoureuse à souhait pour le réveillon. 🍁


Jean-Paul Bouchard, président

Sommaire | décembre 2012 - janvier 2013

| **Actualité.01** Ventes centralisées | **Mot du président.02** Une grosse année | **Contingement.03** Règlement Dindon | **Biosécurité.04** Subvention | **Provoqué économique.05 à .08** | **Sécurité.09** Remorques | **Transport.10** Lignes directrices | **Marketing.11** Chez Léon | **Babillard.12**

Contingentement I

Règlement dindon I

Principales modifications

Voici un résumé des principales modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon*. Ces modifications sont entrées en vigueur le 12 décembre dernier, soit la date de leur publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Transaction d'une ferme complète

Il est possible en vertu de la nouvelle réglementation d'acquérir une ferme complète (quota et poulaillers) sans passer par l'encan. Si le quota dépasse le maximum de 20 000 m², la ferme peut quand même être vendue complète mais l'acheteur ne doit pas détenir de quota ni directement ni indirectement.

Le vendeur doit préalablement afficher la ferme à vendre dans le *Provoqué*. Le vendeur doit mettre 25 % du quota à l'encan et l'acheteur doit opérer tout le quota acheté, sur le site de la ferme pendant 10 ans. Si le quota acquis dépasse la capacité du site, l'acheteur doit, avant la 2^e période, soit construire un nouveau poulailler soit revendre à l'encan le quota qu'il ne peut produire.

Le quota seul ne peut être revendu ou loué à la famille pendant le terme de 10 ans. Cependant, le quota seul peut être revendu à l'encan après un minimum d'une année d'exploitation. Sauf si elle est intégrée au quota de l'acheteur, la ferme complète peut également être revendue après un an. À ce moment, une nouvelle portion de 25 % du quota doit être mise à l'encan et une nouvelle période de 10 ans est appliquée. Lorsque la ferme complète est revendue à une personne de la famille, il n'y a pas d'obligation de mettre une portion du quota à l'encan et le terme initial de 10 ans est simplement continué. Les ajustements de fin de période (AFP) sont limités à 10 % pendant la période de 10 ans.

Détention maximale

Le nouveau plafond de détention est fixé à 20 000 m² de quota de dindon total (lourd, léger, reproducteur). Ce maximum est calculé selon la détention directe et indirecte de chaque personne. À la condition d'avoir produit sa déclaration assermentée de détention de quota et fournit les preuves satisfaisantes, dans les délais requis, une personne qui possède directement et indirectement, en date du 10 février 2010, plus que la limite permise, pourra en conserver l'excédent.

La personne qui détient une hypothèque sur un quota n'est pas réputé détenir ce quota et il n'est donc pas additionné au quota qu'elle détient aux fins du calcul du quota total détenu. Cependant, si elle exerce son hypothèque et qu'elle prend possession du quota, elle doit s'en départir par la prochaine vente à l'encan, et ce, peu importe le volume qu'elle détient.

Locataire de quota

La location de quota est réservée aux éleveurs qui détiennent moins de 14 000 m² de quota. L'éleveur peut donc louer du quota jusqu'à ce que le quota qu'il détient directement et le quota qu'il loue atteigne 14 000 m².

Locateur de quota

À l'exception du quota acquis par l'achat d'une ferme complète, lequel ne peut en aucun cas être loué, un éleveur peut louer jusqu'à 40 % de son quota à d'autres éleveurs, ou jusqu'à 100 % de son quota si le locataire est un membre de sa famille.

Déclaration assermentée

Le formulaire *Déclaration assermentée de détention de quotas* a été envoyé à tous les éleveurs en juin dernier. Sur décision du conseil d'administration, ce formulaire est exigible de tous les titulaires de quota, au plus tard 60 jours après la publication à la *Gazette officielle du Québec*, des modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet* et à chaque trois ans par la suite. Les éleveurs doivent cependant informer les ÉVQ de tout changement, en produisant une mise à jour de leur déclaration, au plus tard 15 jours après l'événement. Le défaut de retourner cette déclaration dans les délais requis entraînera des conséquences pouvant aller jusqu'à la suspension du quota.

Les personnes qui veulent faire des transactions de quota immédiatement doivent cependant produire leur déclaration.

suite à la page 9

Poulet I Demande de transferts de quota

Ces dates limites ne touchent que les transferts de quota de poulet **entre les membres de la famille immédiate**.

Rappelons que depuis le 19 janvier 2010, les transferts de quota de poulet sont suspendus, à l'exception de ceux effectués entre les membres de la famille immédiate.

Date limite pour la signature des formulaires

Période A-119 - 8 mars 2013

Période A-120 - 3 mai 2013

Notez que la *Déclaration assermentée de détention de quotas* doit dorénavant être déposée aux ÉVQ afin que le transfert puisse être effectué.

Structure syndicale I

Présentation du rapport final

Le rapport final du comité *ad hoc* sur la structure syndicale a été présenté à la réunion d'information du 27 novembre dernier.

Dans le *Provoqué* de novembre, nous avons publié les recommandations du comité *ad hoc*. À la suite de la réunion du conseil d'administration élargi du 1^{er} novembre, des ajustements aux recommandations ont été apportés. Nous vous les présentons donc :

Composition du CA des ÉVQ

- Un membre du comité des éleveurs de dindon siègera au conseil d'administration des ÉVQ. Il sera nommé par le comité des éleveurs de dindon.
- Chaque membre du conseil d'administration aura un droit de vote égal.
- Les syndicats ainsi que le comité des éleveurs de dindon pourront désigner des substituts à leurs représentants.

Composition du comité exécutif des ÉVQ

- Le représentant des éleveurs de dindon pourra siéger à l'exécutif si au moins une région décide de n'y envoyer aucun représentant. Il sera alors soumis au processus d'élection (c'est-à-dire que chaque région est en priorité).

Prochaines étapes

Les conseils d'administration régionaux devront se réunir tôt en 2013 pour se préparer aux assemblées générales annuelles régionales.

Février-mars 2013 - Assemblées générales annuelles des syndicats

Vote d'orientation sur la Révision des règlements généraux et restructuration des syndicats affiliés aux ÉVQ

17 avril 2013 - Assemblée générale annuelle

Adoption par les délégués des nouveaux règlements généraux des ÉVQ. Ce nouveau règlement s'appliquera à compter du 30 juin 2013

Fin juin 2013 - Assemblées générales spéciales des syndicats

- Fusion des syndicats
- Adoption des nouveaux règlements (quorum requis)
- Élection des administrateurs des nouveaux syndicats 

PICRA | Surveillance à la ferme

Le *Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens* (PICRA) a indiqué que la surveillance de l'utilisation des antibiotiques et de l'antibiorésistance débutera sur les fermes de poulets ce mois-ci ou en janvier 2013 au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. Le PICRA, qui relève de l'Agence de la santé publique du Canada, fait déjà la surveillance à l'abattoir et au détail chez le poulet, le porc et le bœuf. La surveillance à la ferme chez le porc est en place depuis 2010.

L'objectif du PICRA est de décrire les tendances d'utilisation des antibiotiques à la ferme et au couvoir et de dresser un portrait de la résistance de certains microorganismes aux antibiotiques (antibiorésistance), ce qui fait partie de la stratégie nationale de l'industrie avicole pour contrer l'antibiorésistance (*Livre blanc*).

Au Québec, 30 élevages de poulets seront échantillonnés en 2013 par des vétérinaires praticiens. Le vétérinaire fera deux visites à la ferme d'un même élevage. La première visite aura lieu au démarrage des poussins afin de recueillir de l'information sur les antibiotiques utilisés au couvoir et de prélever des échantillons provenant des poussins et du poulailler.

Le vétérinaire fera ensuite une deuxième visite dans la dernière semaine avant l'abattage afin de noter les antibiotiques utilisés pendant l'élevage et les pratiques d'élevage et pour prélever aussi des échantillons. Les résultats de ces analyses seront confidentiels et présentés sous forme de moyenne.

L'antibiorésistance est un sujet d'actualité qui préoccupe de plus en plus les consommateurs et les gouvernements, car certains antibiotiques sont de moins en moins efficaces pour traiter des maladies chez les humains et les animaux. Les ÉVQ vous encouragent donc à participer à ce programme fédéral de surveillance à la ferme, qui est sur une base volontaire, afin de démontrer aux consommateurs et aux gouvernements que nous sommes proactifs face à l'utilisation responsable des antibiotiques et au phénomène de l'antibiorésistance. 

Site Internet | Formulaires PASAF / PSAF et PSA

À titre de rappel, vous trouverez sur le site Internet des programmes à la ferme tous les formulaires se rapportant au PASAF / PSAF et au PSA (respectivement PASAF poulet et PSAF dindon et *Programme de soins aux animaux*). Pour y accéder, veuillez suivre les étapes décrites sur la *Feuille bleue* que vous avez déjà reçue par la poste.

En accédant au site, vous verrez apparaître les dossiers *Poulet* et *Dindon*. Cliquez sur un de ces deux dossiers et les sous-dossiers apparaîtront. Il y a un sous-dossier sur les *Formulaires à imprimer et à compléter à la main* et un sur les *Formulaires interactifs*. Les *Formulaires interactifs* signifient que vous les complétez directement à l'ordinateur pour ensuite les imprimer au besoin. Des exemples de formulaires déjà complétés sont déposés sur le site et peuvent vous donner un coup de main.

Sur ce site, vous trouverez des documents techniques qui vous permettront de compléter les formulaires tels la brochure sur les *Recommandations concernant les mangeoires et les abreuvoirs des poulets* et l'*Aide-mémoire PASAF* pour compléter la FIT (*Feuille d'information sur le troupeau*). Vous y trouverez également des documents d'information comme le *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme* et la brochure intitulée *L'utilisation responsable des antibiotiques*.

Veuillez noter que vous ne pouvez pas ouvrir un fichier directement sur ce site Internet. Il faut d'abord le copier ou le glisser dans un dossier ou sur le bureau de votre ordinateur pour ensuite l'utiliser.

Si vous avez des questions, veuillez contacter M^{me} Nathalie Robin, agr. aux ÉVQ, par téléphone au 450 679-0540, poste 8597 ou par courriel à l'adresse nrobin@upa.qc.ca. 

Biosécurité à la ferme | Faites vite pour la subvention !

Si vous prévoyez effectuer certains réaménagements dans l'entrée de vos poulaillers ou dans un bâtiment sur le site afin de rehausser la biosécurité de la ferme, faites vite, car la date limite pour demander une subvention est le **31 mars 2013**. Cette subvention pour la mise en œuvre de systèmes de biosécurité à la ferme est disponible pour les éleveurs de volailles dans le cadre de l'initiative fédérale-provinciale-territoriale *Cultivons l'avenir*.

Projets et dépenses admissibles

Le recours à des services-conseils, la mise à niveau des installations ayant pour but d'améliorer la biosécurité à la ferme ainsi que les honoraires et les frais de déplacement d'un conseiller (ex. : entrepreneur, etc.) vous guidant dans l'implantation des mesures de biosécurité à la ferme sont couverts par ce programme.



Pour la mise à niveau des installations, les activités admissibles sont l'aménagement d'une installation de lavage des mains, les matériaux pour construire ou réaménager l'entrée du poulailler (ex. : réaménagement ou agrandissement de l'entrée et ajout d'un banc remplaçant

la ligne rouge), une aire de lavage des véhicules de ferme, l'aménagement d'un stationnement, d'une barrière au chemin de ferme, la structure d'entreposage des poulets morts, les coûts de main-d'œuvre alloués au projet (maximum 20 % du coût total), etc.

Certaines dépenses ne sont pas admissibles : exterminateur, survêtements ou bottes jetables, traitement de l'eau, etc.

Si vous avez un projet autre que ceux mentionnés ci-dessus, veuillez consulter le site Internet du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) au www.cdaq.qc.ca (Programmes / Biosécurité à la ferme / Volet 3) ou téléphoner au 450 679-0540, poste 8353.

suite à la page 10

Lignes directrices pour le transport des volailles | Cet oiseau est-il apte au transport ?

L'industrie de la volaille a élaboré un guide intitulé *Pratiques exemplaires recommandées en matière de soins aux animaux dans la chaîne canadienne d'approvisionnement de volaille, du producteur au transformateur*. Ce guide résume les pratiques recommandées en terme de bien-être animal et les responsabilités de chaque maillon de l'industrie que ce soit les éleveurs, les attrapeurs, les transporteurs ou les transformateurs. Il vise à aider chaque maillon à se conformer aux exigences canadiennes contenues dans le *Règlement sur la santé des animaux*.

Les organisations suivantes ont collaboré à la préparation de ce guide : les Producteurs de poulet du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles, l'Université de Saskatchewan, Riverdale Poultry Express et Brian's Poultry Services Ltd.

suite à la page 10

Provoqué économique

Sommaire du marché

Au 1^{er} novembre 2012, les inventaires canadiens de poulet s'établissaient à 32,63 Mkg, en hausse de 3 % par rapport au 1^{er} novembre 2011.

La production de poulet aux États-Unis devrait présenter une augmentation de l'ordre de 2,1 % au 4^e trimestre de 2012, comparativement au 4^e trimestre de 2011.

Les inventaires canadiens de dindon au 1^{er} novembre 2012 étaient évalués à 32,43 Mkg, en hausse de 19 % par rapport à l'an dernier à la même date. La production de dindon aux États-Unis devrait afficher une hausse de près de 3,7 % au 4^e trimestre de cette année par rapport au même trimestre l'année précédente.

Le Département américain de l'agriculture (USDA) prévoit une augmentation de 7,8 % des prix de gros du poulet et de 3,7 % des prix de gros du dindon aux États-Unis en 2012, comparativement à 2011.

Les prix du maïs et du soya poursuivent leur baisse pour s'établir respectivement à 295 \$/tonne dans les centres régionaux du Québec et à 554 \$/tonne à Montréal en octobre.

Performance domestique de la production | Québec

(Poids éviscéré)	Période	Allocation	Production	Différence	Performance
Du 4 décembre 2011 au 28 janvier 2012	A-108	37 457 207	37 140 140	-317 067	99,2 %
Du 29 janvier au 24 mars 2012	A-109	40 042 802	40 266 704	223 903	100,6 %
Du 25 mars au 19 mai 2012	A-110	41 705 204	41 402 409	-302 794	99,3 %
Du 20 mai au 14 juillet 2012	A-111	42 248 617	41 620 201	-628 416	98,5 %
Du 15 juillet au 8 septembre 2012	A-112	41 757 296	40 451 620	-1 305 676	96,9 %
Du 9 septembre au 3 novembre 2012	A-113	41 273 068	41 978 915	705 847	101,7 %
Du 4 novembre au 29 décembre 2012	A-114				
Du 4 décembre 2011 au 29 décembre 2012	A-108 à A-114	244 484 194	242 859 990	-1 624 204	99,3 %

La performance domestique cumulative réalisée par le Québec de A-108 à A-113 était de 99,3 %.

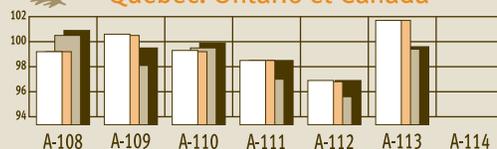
Strate de poids	Prix (\$/kg)	Volume (kg)	% du total	Coût (\$)
0 - 1,64	1,723	210 130	0,37 %	362 054
1,65 - 1,84	1,763	5 689 357	9,98 %	10 030 336
1,85 - 2,14	1,723	9 383 309	16,46 %	16 167 441
2,15 - 2,45	1,743	25 821 356	45,30 %	45 006 624
2,46 - 3,00	1,713	8 748 314	15,35 %	14 985 862
3,01 - 3,49	1,773	447 015	0,78 %	792 558
3,50 et +	1,783	6 698 367	11,75 %	11 943 188
TOTAL		56 997 848	100 %	99 288 063
Prix moyen des livraisons : 1,742 \$				

Répartition des volumes par strate de poids et prix moyen des livraisons du Québec | Période A-113

Les livraisons totales effectuées par les éleveurs du Québec pour la période A-113 s'élèvent à 56 997 848 kg, dont 45,3 % comprises dans la catégorie de référence (2,15 à 2,45 kg). Le coût des livraisons pour les abattoirs a atteint 99 288 063 \$, ce qui correspond à un prix moyen de 1,742 \$ par kg.



Performance globale Québec, Ontario et Canada



Québec : La performance globale obtenue de A-108 à A-113 a atteint 99,3 %.

Ontario : La performance globale obtenue de A-108 à A-113 a atteint 98,3 %.

Ontario : La performance globale obtenue de A-108 à A-113 a atteint 99,2 %.

Québec (domestique)
 Québec (globale)
 Ontario (globale)
 Canada (globale)

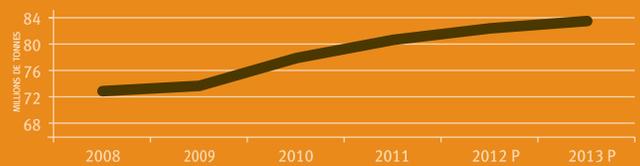
Coup d'œil sur les marchés internationaux

Selon les prévisions, la production mondiale devrait poursuivre son ascension, mais à un taux décroissant. Les États-Unis (20 %), la Chine (17 %), le Brésil (16 %) et l'Union européenne (11 %) demeureront les principaux pays producteurs de poulet en 2013. La Chine et le Brésil seront les principaux moteurs de croissance avec des hausses de 3 et 2 %. La hausse de la production en Chine est principalement associée à la demande croissante pour les protéines animales observée sur son marché domestique, tandis qu'au Brésil, la disponibilité de grains et les mesures de soutien gouvernemental visant à limiter l'impact de la hausse des prix sur la production bénéficieront à la production de poulet.

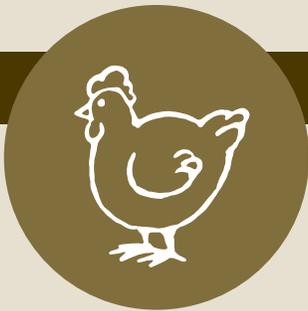
De fortes hausses sont également anticipées en Inde (8 %), en Argentine (4,4 %) et en Russie (3,6 %). La production indienne augmente rapidement en lien avec une disponibilité de grains et la hausse de la demande domestique. En Russie, la croissance de la production de poulet est principalement liée à la mise en place de programmes visant à réduire la volatilité du prix des grains et à favoriser la construction de nouveaux complexes de production. Le développement de la production de poulet en Argentine provient également de la mise en place de politiques, mais aussi d'une offre de grains abondante.

Une baisse est prévue aux États-Unis en raison des coûts d'alimentation élevés. Selon les prévisions, la production dans l'Union européenne augmentera en moyenne de 1 % dans les principaux pays producteurs de l'ensemble européen, mis à part en France en raison de la faillite du plus important exportateur de poulet de l'UE, le Groupe Doux.

Production mondiale de poulet



Les exportations mondiales de poulet devraient augmenter de 2 % en 2013, principalement associées à une hausse de la demande du marché est-asiatique et africain. Les États-Unis et le Brésil demeureront les principaux pays exportateurs de poulet. On observe toutefois une diminution en pourcentage de la part des exportations mondiales entre 2008 et 2013 (données prévisionnelles) pour ces deux grands joueurs au profit de l'Union européenne, de la Thaïlande, de la Chine, de l'Argentine, de la Turquie et du Canada. La hausse anticipée en 2013 provient d'ailleurs en grande partie du Brésil, mais aussi de l'Union européenne, de la Thaïlande, de l'Argentine et de la Turquie. Les États-Unis devraient voir leurs exportations réduire de 2 % en 2013, principalement en lien avec une faible diminution de la production domestique et à une demande à la baisse sur les marchés de Hong Kong et de la Russie.



Inventaires de poulet

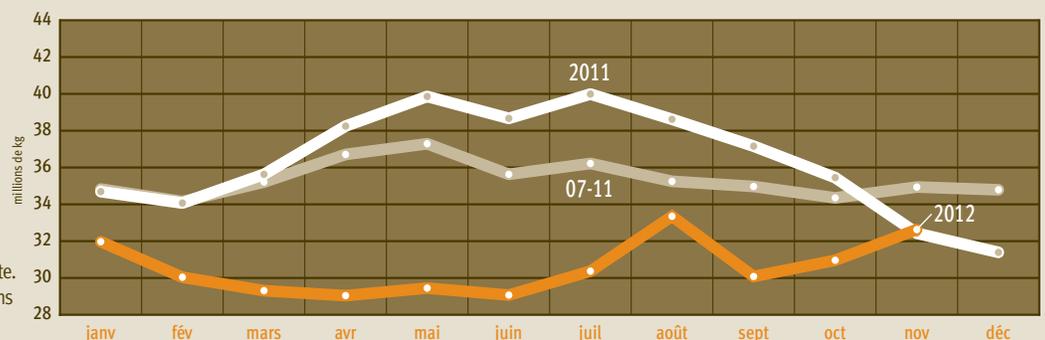
QUÉBEC Les inventaires québécois de poulet représentaient plus du quart des inventaires canadiens au 1^{er} novembre dernier (25,9 %). Ils totalisaient alors 8,4 Mkg, soit 15 % de moins qu'il y a un an. Entre novembre 2011 et 2012, une baisse est constatée dans toutes les catégories d'inventaire, mise à part celle des **Poulets de moins de 2 kg**.

ONTARIO Au 1^{er} novembre 2012, les inventaires de poulet en Ontario représentaient 45,7 % de l'ensemble des inventaires canadiens. Ils se chiffraient à 14,9 Mkg en Ontario, en hausse de 2 % par rapport à l'an dernier. La hausse des niveaux observée provient en grande partie d'une augmentation importante des inventaires de **Morceaux** de poulet, mais également des **Poulets entiers**. On observe toutefois une réduction des volumes des catégories des **Produits surtransformés** et **Divers**.

CANADA Les inventaires canadiens au 1^{er} novembre 2012 étaient évalués à 32,6 Mkg, une hausse de 3 % par rapport à leur niveau de l'an dernier à la même date. Cette augmentation provient de la hausse des stocks dans la catégorie **Morceaux de poulet** et **Divers**. À 27,1 Mkg au 1^{er} novembre 2012, les inventaires domestiques canadiens (excluant les **cuisses** et le **divers**) étaient toujours en dessous de la fourchette cible des Producteurs de poulet du Canada (PPC) pour cette date, malgré le rattrapage amorcé depuis juillet dernier.

Par catégorie 1 ^{er} novembre (millions de kg)	Québec			Ontario			Canada		
	2011	2012	%	2011	2012	%	2011	2012	%
Poulet									
<2 kg	0,15	0,15	6 %	0,03	0,04	20 %	0,40	0,32	-19 %
>=2 kg	0,07	0,01	-81 %	0,01	0,09	1167 %	0,21	0,16	-27 %
Morceaux	4,28	3,58	-16 %	3,69	5,60	52 %	12,07	14,52	20 %
Surtrans.	4,47	3,79	-15 %	10,39	8,83	-15 %	16,90	15,14	-10 %
Divers	1,00	0,90	-9 %	0,56	0,37	-34 %	2,21	2,49	13 %
Total	9,96	8,44	-15 %	14,67	14,91	2 %	31,80	32,63	3 %

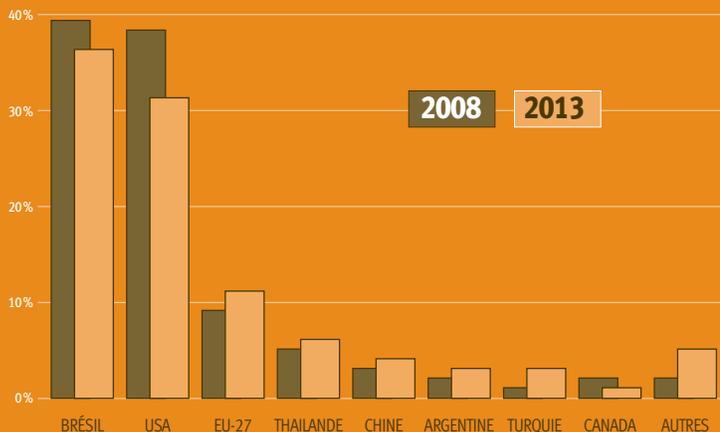
Source: Agriculture et Agroalimentaire Canada



	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
07-11	34,83	34,15	35,21	36,71	37,28	35,63	36,22	35,25	34,97	34,35	34,94	34,79
2011	34,69	34,07	35,63	38,25	39,83	38,67	39,99	38,62	37,16	35,45	32,43	31,39
2012	31,97	30,04	29,31	29,04	29,45	29,07	30,37	33,35	30,08	30,96	32,63	

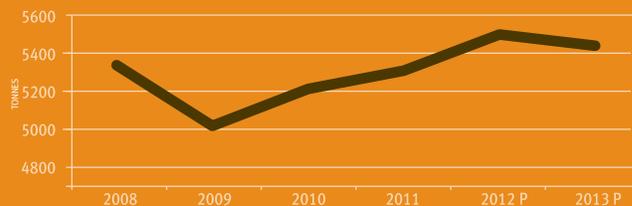
Provoqué économique

Part des exportations de poulets



Production mondiale de dindon

Après trois années consécutives de hausse de production, il est anticipé que la production de dindon mondiale sera à la baisse pour 2013, en diminution de 1 % par rapport à 2012. Un déclin est observé aux États-Unis, en raison des stocks élevés et des prix des grains élevés, alors que la production augmente toujours au Brésil et dans l'Union européenne et en Russie.



Malgré une hausse des exportations brésiliennes de dindon de 3 %, les exportations mondiales seront en baisse de 3 %, en raison de la réduction de la production anticipée aux États-Unis. Il est prévu que les exportations canadiennes et européennes demeureront stables entre 2012 et 2013.

Source : USDA, Livestocks and poultry, World Market and Trade, octobre 2012.



Inventaires de dindon

QUÉBEC Au 1^{er} novembre 2012, les inventaires de dindon au Québec étaient évalués à 12,3 Mkg, soit 4 % inférieurs à ceux du 1^{er} novembre 2011. Cette baisse est attribuable à une baisse des inventaires dans les catégories **Divers** et **Dindon de moins de 5 kg**. Les inventaires québécois au 1^{er} novembre 2012 représentaient 37,9 % des inventaires canadiens.

ONTARIO Les inventaires de dindon en Ontario se sont établis à 9,48 Mkg au 1^{er} novembre 2012, soit une hausse de 74 % par rapport au 1^{er} novembre 2011. Les inventaires ont augmenté substantiellement dans toutes les catégories. Au 1^{er} novembre 2012, les inventaires de l'Ontario représentaient 29,2 % de l'ensemble des inventaires canadiens.

CANADA Au 1^{er} novembre 2012, les inventaires canadiens de dindon totalisaient 32,4 Mkg, en hausse de 19 % par rapport à l'an dernier à la même date. Toutes les catégories d'inventaire sont en hausse sauf les volumes **Divers**. Les inventaires du 1^{er} novembre 2012 étaient 15,7 % au-dessus de la moyenne des cinq dernières années.

Par catégorie 1 ^{er} novembre (millions de kg)	Québec			Ontario			Canada		
	2011	2012	%	2011	2012	%	2011	2012	%
Dindon									
< 5 kg	3,00	2,54	-15 %	0,77	1,58	105 %	4,96	5,25	6 %
5 à 9 kg	7,89	7,88	0 %	1,91	2,63	38 %	14,52	16,73	15 %
> 9 kg	0,88	0,88	0 %	0,60	1,09	80 %	3,04	3,52	16 %
Autres	0,88	0,92	5 %	2,00	3,88	94 %	4,04	6,37	58 %
Divers	0,21	0,08	-60 %	0,16	0,29	84 %	0,60	0,56	-7 %
Total	12,86	12,30	-4 %	5,45	9,48	74 %	27,15	32,43	19 %

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada



07-11	16,14	19,15	21,01	20,66	23,46	27,39	32,57	37,04	41,05	34,55	34,18	28,93
2011	11,96	15,20	17,80	18,91	18,42	24,20	30,25	34,17	36,14	27,44	27,15	22,91
2012	10,12	14,89	17,56	17,15	21,15	26,66	31,03	34,90	38,17	30,28	32,43	

Aperçu du marché des viandes

D'après le USDA, la production de poulet aux États-Unis en 2012 devrait présenter une légère baisse de 1 % comparativement à 2011. Après avoir diminué de 2,2 % au premier trimestre et de 1,4 % au deuxième trimestre, la tendance a continué avec une réduction de 1,8 % au troisième trimestre, toujours comparativement au trimestre correspondant en 2011. Au quatrième trimestre, on peut s'attendre à une production de poulet 2,1 % plus élevée qu'au quatrième trimestre de 2011. Il faut se rappeler que la production avait chuté de 6,6 % durant ce trimestre l'an dernier. Comparativement à la production de 2012, le USDA prévoit une production de poulet moindre (-1 %) en 2013.

Au 31 octobre 2012, les inventaires de poulet congelé aux États-Unis étaient en baisse de 7 % par rapport à l'année dernière, principalement expliquée par une diminution de 21 % des stocks de poitrines de poulet, de 7 % des quarts de cuisse et de 4 % de la catégorie Autres. Une hausse des inventaires est toutefois observée pour les ailes et les cuisses de poulet. Après avoir augmenté de 11 % au premier trimestre, les prix de gros du poulet ont crû respectivement de 4 % et de 4,9 % au deuxième et au troisième trimestres, comparativement à ces mêmes trimestres l'année précédente. Le USDA prévoit une amélioration de 7,8 % des prix de gros du poulet aux États-Unis en 2012, comparativement à 2011.

La production de dindon aux États-Unis a augmenté de 3,1 % au premier trimestre comparativement au premier trimestre de 2011, de 2,3 % au deuxième trimestre, de 4 % au troisième trimestre et de 3,7 % au quatrième trimestre de 2012. Sur l'ensemble de

l'année 2012, la production de dindon devrait donc augmenter de 3,3 % par rapport à la production enregistrée en 2011. Pour 2013, la prévision du USDA laisse entrevoir une baisse de 3,2 % comparativement à 2012, soit une baisse équivalente à l'augmentation de 2012.

À la fin du mois d'octobre, les stocks de dindon congelés totalisaient 454 millions de livres, correspondant à une augmentation de 11,6 % par rapport à l'année dernière à la même période. L'augmentation de la production observée en début d'année a clairement contribué à la consolidation des inventaires de dindon américains. En ce qui concerne les prix de gros, ceux-ci ont augmenté de 7 % au deuxième trimestre comparativement au deuxième trimestre de 2011 et de 2 % au troisième trimestre. Les prix devraient connaître une baisse pour le quatrième trimestre se situant entre -2 et -6 % selon les prévisions. Le USDA prévoit une hausse annuelle des prix de 3,7 % en 2012 par rapport à 2011.

Selon le USDA, la forte augmentation des coûts en alimentation animale en raison d'une récolte de grains moins importante que prévue affectera la production de porc aux États-Unis l'an prochain. En effet, le USDA prévoit une production de porc en baisse de 1,4 % en 2013 comparativement à 2012 associée à une diminution du nombre de mises bas en lien avec la hausse du prix des grains. Les prévisions du USDA indiquent que la production de porc aux États-Unis en 2012 devrait être 2,2 % plus élevée qu'en 2011. Quant à la production de bœuf aux États-Unis, elle sera moindre en 2012 qu'elle ne l'a été l'année précédente (-2,3 %). Selon le USDA, la tendance à la baisse devrait se poursuivre en 2013 avec une réduction additionnelle de 4,1 %.

Aperçu du marché des grains

Après une hausse importante pendant la période estivale, le prix du maïs dans les centres régionaux du Québec est passé de 326 \$/tonne en septembre dernier à 295 \$/tonne en octobre, rejoignant le niveau observé à l'an passé en octobre (298 \$/tonne). Le prix du tourteau de soya à Montréal est établi à 554 \$/tonne en octobre 2012 comparativement à 604 \$/tonne en septembre dernier (-8,3 %), et à 407 \$/tonne en octobre 2011.

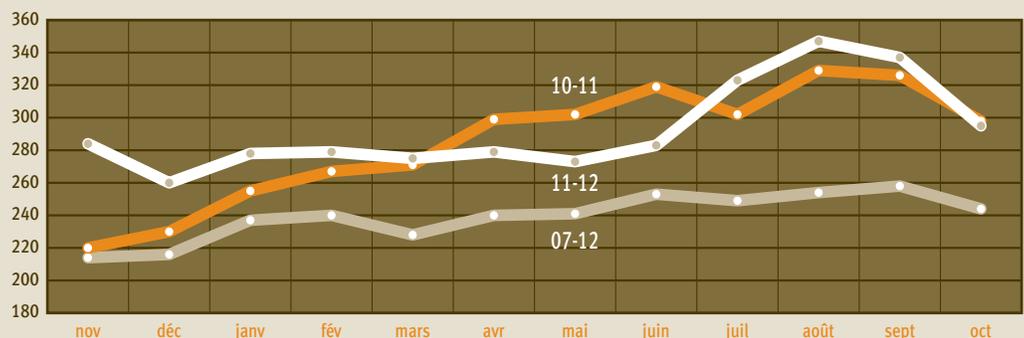
Un rapport du USDA, publié en date du 14 novembre 2012, indiquait une faible augmentation des estimations de la production de maïs à 122,3 boisseaux par acre pour la saison 2012, soit une baisse de 17 % par rapport à 2011.

En raison des conditions de sécheresse, la récolte 2012 sera donc la plus faible depuis 2006, malgré des superficies d'ensemencement record. Le USDA a toutefois revu sa fourchette de prix moyens aux éleveurs à la baisse, pour se situer entre 6,95 \$ - 8,25 \$/boisseau en raison de l'observation de prix plus faibles que prévu obtenu au cours des deux derniers mois.

La faiblesse des inventaires devrait toutefois avoir pour effet d'augmenter le prix sur les marchés au cours des prochains mois. Plus spécifiquement, une hausse des prix de 15 % est estimée entre les années de récolte 2011 et 2012.

En ce qui concerne le soya, la baisse de rendement est moins marquée que pour le maïs (-4 %) entre 2011 et 2012. Le USDA a d'ailleurs revu ses prévisions évaluant la production de soya à 2,97 milliards de boisseaux comparativement à une prévision de 2,79 milliards de boisseaux en septembre dernier. Quant au prix du soya, selon les dernières prévisions du USDA, en 2012-2013, il s'établira entre 13,90-15,90 \$/boisseau, ce qui représente une diminution par rapport aux estimations antérieures.

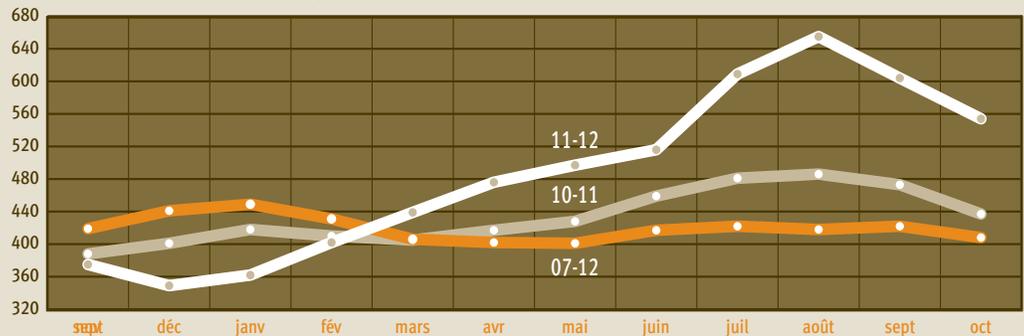
Prix de vente du maïs dans les centres régionaux du Québec (\$/tonne)



	nov	déc	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct
07-12	214 \$	216 \$	237 \$	240 \$	228 \$	240 \$	241 \$	253 \$	249 \$	254 \$	258 \$	244 \$
10-11	220 \$	230 \$	255 \$	267 \$	271 \$	299 \$	302 \$	319 \$	302 \$	329 \$	326 \$	298 \$
11-12	284 \$	260 \$	278 \$	279 \$	275 \$	279 \$	273 \$	283 \$	323 \$	347 \$	337 \$	295 \$

Source: FPCCQ

Prix du tourteau de soya à Montréal (\$/tonne)



	sept	déc	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct
07-12	388 \$	401 \$	418 \$	410 \$	405 \$	417 \$	428 \$	459 \$	481 \$	486 \$	473 \$	437 \$
10-11	419 \$	441 \$	449 \$	431 \$	406 \$	402 \$	401 \$	417 \$	422 \$	418 \$	422 \$	408 \$
11-12	375 \$	349 \$	362 \$	402 \$	439 \$	476 \$	497 \$	516 \$	609 \$	655 \$	604 \$	554 \$

Source: FPCCQ

Règlement dindon I

Principales modifications

Exception familiale

La nouvelle réglementation reconnaît le concept « d'entreprise familiale ». Ainsi, si tous les actionnaires ou associés d'une entreprise font partie de la même « cellule familiale », l'entreprise est une entreprise familiale et peut donc profiter des dispositions favorisant la famille.

« cellule familiale » : le père, la mère, leurs enfants et leurs conjoints, les enfants de ceux-ci, leurs conjoints et leurs enfants.

Par ailleurs, de nouvelles définitions du concept de « conjoints » et de « famille » ont été adoptées :

« conjoints » : deux personnes qui se présentent publiquement comme un couple, mariées, unies civilement ou qui font vie commune depuis au moins deux ans, ou qui font vie commune depuis moins de deux ans mais qui sont parents d'un même enfant.

« famille » : le père, la mère, le conjoint ou la conjointe du titulaire, ses frères et ses sœurs, ses enfants et leurs conjoints, ses petits-enfants, ses neveux et ses nièces.

Encan

Un nouveau chapitre de règlement a été écrit pour encadrer la vente centralisée (encan). Il s'agit des articles 17.5 à 17.18. Un guide pour assister les personnes voulant transiger du quota est également en préparation et sera transmis aux éleveurs dans les prochaines semaines. Voici les principales caractéristiques de l'encan :

- l'encan sera de type « encan tronqué »;
- une seule offre (achat ou vente) possible par personne, par séance;
- encan séparé léger et lourd;
- encan séparé par zones;
- les actionnaires ou associés d'une entreprise et l'entreprise ne pourront participer à la même séance d'encan;
- vente minimum 50 m²;
- dépôt par l'acheteur de 10 % du montant offert (chèque, garantie, virement);
- frais non remboursables de 100 \$ pour l'acheteur et le vendeur pour participer à l'encan;
- le vendeur ne peut retirer son offre de vente entre le dépôt et la séance;
- le vendeur peut retirer son offre de vente après la période de production suivant la séance. Le contingent du vendeur est réduit de 10 % pour cette période.
- l'acheteur peut retirer son offre d'achat entre le dépôt et la séance, si force majeure (dépôt 10 % remis);
- l'acheteur ne peut retirer une offre d'achat accordée;
- lorsque les volumes mis en vente lors d'une séance sont inférieurs aux volumes demandés, une priorité d'achat sera donnée à un maximum de deux nouveaux éleveurs choisis par tirage au sort pour l'ensemble de la province, pour un maximum de 50 m² chacun;
- celui qui a vendu du quota doit attendre une période avant d'acheter;
- les pénalités dues aux ÉVQ au moment de la vente de quota sont retenues du montant de la vente payable au vendeur et remises aux ÉVQ.

Cédule de production

Les éleveurs doivent dorénavant déposer aux ÉVQ, une cédule de production 30 jours avant l'entrée des dindonneaux. Ils doivent informer les ÉVQ d'un changement à la cédule si + ou - 10 % du nombre de têtes. L'éleveur ne peut produire ni mettre en marché des dindons pour lesquels le formulaire n'a pas été reçu aux ÉVQ. Une pénalité de 1 \$/kg s'applique à l'éleveur en défaut.

Le formulaire *Cédule de production* est en préparation et sera rendu disponible sous peu.

Divers

La nouvelle réglementation prévoit la possibilité que des éleveurs de poulet et de dindon s'échangent de gré à gré du quota à raison de 2 m² de quota de dindon pour 1 m² de quota de poulet. Les échanges permanents entre quota lourd et léger sont également possibles sans passer par l'encan.

Pour tout type de transactions, l'achat minimum est fixé à 10 m², sauf pour les nouveaux éleveurs où il est fixé à 50 m². L'achat maximal de quota par une personne est fixé à 3 600 m² par période de trois ans, excluant les transactions familiales, les transactions de fermes complètes et les échanges de quotas.

Finalement, la vente d'actions à un nouvel actionnaire, qui n'est pas un membre de la famille, équivaut à la vente de la ferme complète et donc une portion de 25 % du quota doit être mise à l'encan et l'entreprise doit opérer la totalité du quota sur le site pendant 10 ans. 

Sécurité et bien-être I

Des remorques à toit rigide

Comme vous le savez, certains abattoirs ont commencé à utiliser des remorques à toit rigide.

Selon l'Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ) et l'Association des acheteurs de volailles du Québec (AAVQ), l'utilisation de ce nouvel équipement vise trois objectifs :

- la sécurité du camionneur, puisque ce dernier n'aura plus à monter sur le dessus de la remorque pour manipuler la toile et les cageots;
- l'amélioration des conditions de travail des attrapeurs, puisque ceux-ci seront à l'abri des intempéries. De plus, un éclairage diffus assurera que la mise en cage des poulets a été correctement effectuée;
- la protection des poulets lors de pluie ou de chute de neige, permettant ainsi de réduire la mortalité à l'étape du chargement-transport.

À l'égard de ce dernier point, les deux associations d'acheteurs soulignent que le *Règlement sur la santé des animaux* à l'article 143(1)d) indique : « il est interdit de transporter ou de faire transporter un animal dans un wagon de chemin de fer, un véhicule à moteur, un aéronef, un navire, un cageot ou un conteneur, si l'animal risque de se blesser ou de souffrir indûment en raison : ... [d) d'une exposition indue aux intempéries;] ».

Ce règlement vise particulièrement les abattoirs et transporteurs, mais peut aussi viser l'éleveur puisque l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) considère que celui-ci a un intérêt dans le chargement des oiseaux afin qu'il poursuive ses activités commerciales une fois les oiseaux ayant quitté la ferme.

Au cours des prochains mois, s'il y a lieu, vous serez informés des modifications qui pourraient être requises aux poulaillers afin d'être conformes aux règlements de l'ACIA. 

Faites vite pour la subvention !

Biosécurité des attrapeurs – rappel

Tel que mentionné dans la lettre que nous vous avons fait parvenir en septembre 2010, chaque éleveur doit fournir de l'eau pour le lavage des mains ainsi qu'un espace propre muni de crochets pour faciliter le changement de vêtements et de bottes des attrapeurs.

Ces aménagements sont admissibles à cette subvention. Les autres éléments demandés (savon et serviettes de papier jetables pour le séchage des mains) ne sont pas des dépenses admissibles.

Aide financière

L'aide financière pour le recours à des services-conseils peut atteindre 70 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 750 \$

par NIM (numéro d'identification ministériel du MAPAQ) par an. L'aide financière pour la mise à niveau des installations peut atteindre 70 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par NIM par an.

Il est donc possible de demander une aide financière deux ou trois années consécutives.

Réclamation

Après la réalisation d'une activité admissible, veuillez compléter le *Formulaire de réclamation biosécurité à la ferme volet 3* disponible auprès du CDAQ et lui acheminer votre demande ainsi que les pièces justificatives requises. 



Actualité | Commercialisation du dindon

Lors de l'assemblée d'information tenue le 23 novembre dernier à Saint-Hyacinthe, M. **Christian Dauth**, directeur du marketing et des communications aux ÉVQ, a, dans sa présentation, fait un retour sur les efforts de commercialisation consentis par les éleveurs de dindon du Québec en 2012. D'entrée de jeu, il a démontré que la position concurrentielle du dindon s'est maintenue au cours des dernières années malgré la faiblesse du marché des viandes qui, lui, a chuté à son plus bas niveau en plus de 40 ans. Il a poursuivi en faisant un retour sur les activités de commercialisation réalisées en 2012 par les éleveurs de dindon et le courtier Clark Drouin Lefebvre dans le segment des découpes fraîches. Les résultats obtenus sont encourageants. En témoignent le support promotionnel obtenu chez IGA et Metro, les gains de distribution, le nombre de promotions réalisées en restauration et l'achalandage accru sur le site www.ledindon.qc.ca. Enfin, dans le cadre de leur planification stratégique marketing, les éleveurs de dindon du Québec ont identifié les quatre piliers sur lesquels devront s'appuyer la croissance et l'atteinte de leurs objectifs d'ici à 2015. Ce sont la promotion générique, la distribution, le développement de produits à valeur ajoutée et le soutien aux ventes de dindons entiers. Les hypothèses sur lesquelles repose la planification des activités des trois prochaines années sont une hausse de production minimale de 1 % par année, le maintien du prélevé actuel et le maintien du niveau de support marketing existant. 

Lignes directrices pour le transport des volailles | Cet oiseau est-il apte au transport ?

Affiche intitulée *Cet oiseau est-il apte au transport ?*

Une affiche informative a été imprimée à l'intention des éleveurs. Elle présente les lignes directrices à connaître pour évaluer si un poulet ou un dindon est apte au chargement. Cette affiche utilise des photos montrant des exemples d'oiseaux malades ou blessés à ne pas charger. Comme vous le savez, le PSA (*Programme de soins aux animaux des poulets*) et le PST (*Programme de soins des troupeaux des dindons*) exigent que les éleveurs sélectionnent quotidiennement les oiseaux petits, malades ou blessés qui ne peuvent être chargés, ceux-ci étant une source de contamination pour leurs congénères pendant l'élevage. Cette affiche devrait être installée bien en vue dans un endroit passant afin d'en informer vos employés.

Dans certaines situations, l'état du troupeau et les conditions environnementales devront être évalués avant le chargement des oiseaux afin d'éviter une mortalité excessive à l'arrivée du transporteur à l'abattoir (> 1 %). L'affiche présente des exemples de conditions qui pourraient compromettre le bien-être des oiseaux pendant le transport : l'état de santé du troupeau (troubles respiratoires, diarrhée, etc.), l'humidité de la litière, des températures extrêmes (froides ou chaudes), etc. Dans de telles circonstances, l'évaluation et la prise de décision pour le chargement devront être faites conjointement par l'éleveur, le transformateur, les attrapeurs et le transporteur. Une bonne communication entre l'éleveur et son transformateur est donc essentielle pour assurer le bien-être des volailles.

Le guide des *Pratiques exemplaires recommandées en matière de soins aux animaux dans la chaîne canadienne d'approvisionnement de volaille, du producteur au transformateur* se retrouve sur le site www.volaillesduquebec.qc.ca

Règlement et responsabilité

Lorsqu'une situation contrevient au *Règlement sur la santé des animaux*, des amendes allant jusqu'à 10 000 \$ peuvent être imposées aux contrevenants. Un éleveur peut-il recevoir une amende si, à l'arrivée à l'abattoir, le pourcentage de mortalité est de 1 % ? À notre connaissance, ce n'est pas arrivé au Québec, mais selon une opinion juridique qui se veut strictement théorique, deux éléments sont à retenir :

Si des conditions particulières arrivaient pendant le chargement et le transport, il est très peu probable que les éleveurs puissent être tenus responsables de la mortalité en cage. Les dispositions de la *Convention de mise en marché* en vigueur stipulent en effet que c'est à l'acheteur, et non à l'éleveur, de cédule et de retenir les services des transporteurs et des attrapeurs.

Par contre, avant le chargement, les éleveurs ne sont pas à l'abri des sanctions s'ils ont eu des comportements qui va à l'encontre du *Règlement sur la santé des animaux* ou du *Code criminel*. Par exemple, si le % de mortalité est de 1 % à l'arrivée à l'abattoir, l'ACIA mènera une enquête. Si les enquêteurs constatent que les oiseaux étaient mouillés avant d'être chargés et que la température extérieure était très froide lors du transport, l'éleveur pourrait être sanctionné. Selon le *Code criminel*, « l'omission d'accorder des soins raisonnables constitue une preuve » d'infraction. Il est cependant difficile de prouver hors de tout doute raisonnable la faute d'un éleveur qui aurait volontairement omis d'accorder des soins à ses oiseaux (ex. période de pluie prolongée et litière mouillée). Les soins raisonnables pourraient se résumer aux exigences du PSA et du PST (qualité de l'air, confort de la litière, etc.) qui devraient être appliquées quotidiennement.

L'ensemble de l'industrie avicole a tout intérêt à se préoccuper du bien-être des volailles et à leur prodiguer les soins appropriés de la ferme à l'abattoir. 

Fini le foie gras pour les Californiens

La loi votée en 2004 interdisant la production et la vente de foie gras en Californie est officiellement entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Ce n'est pas la première fois qu'un État interdit le foie gras. Ce fut le cas de Chicago en 2006. La mesure avait provoqué la colère des restaurateurs qui avaient continué à en servir secrètement. Finalement, l'interdiction avait été levée au bout de deux ans. Sauf que la situation californienne n'a rien à voir : la loi votée et approuvée par une grande majorité de la population semble plus que jamais soutenue huit ans après. Cette loi est d'ailleurs hautement symbolique. Elle n'aura aucune répercussion économique significative. Un seul éleveur californien est touché par cette loi et les importations de foie gras français aux États-Unis sont quasiment nulles depuis quatre à cinq ans.

Selon le gouvernement californien, le gavage est une pratique d'élevage cruelle. Affirmation vivement démentie par la communauté scientifique et l'Association des éleveurs de canards et d'oies du Québec, qui affirment que leur méthode de gavage est comparable à celle utilisée pour sauver les animaux victimes des marées noires et que leurs normes pour la santé et la sécurité des animaux sont très strictes. 🦋

Source : Lepoint.fr et le Must

Marketing I Le dindon en vedette

CHEZ
LEON

Chaque année, le restaurant CHEZ LÉON reçoit un chef invité qui concocte un souper des Fêtes inoubliable. Cette année, le très connu Danny St-Pierre, du restaurant L'Auguste à Sherbrooke, a composé un menu de Noël rustique et raffiné inspiré des recettes traditionnelles du temps des Fêtes. Le dindon y est à l'honneur. En plat principal, nous y trouvons : cuisses de dindon effilochées, ailerons de dindon reconstituées façon Redneck et blanc frit de dindon au babeurre.

CHEZ LÉON est un restaurant à l'ambiance garantie, situé dans le Vieux-Port de Montréal et en opération deux mois par année pour le temps des Fêtes. C'est un concept tout inclus qui accueille des groupes pour des soirées hautes en couleurs avec repas, animation et danse. 🦋

Chantecler, appellation de spécificité traditionnelle

Selon M. Denis-Paul Bouffard, directeur général du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), le dossier du poulet Chantecler suit son cours, mais n'aboutira vraisemblablement pas en 2013.

Mis sur pied en 2006, le CARTV surveille l'utilisation des termes réservés au Québec et conseille le MAPAQ sur de nouvelles appellations. Dans le cas Chantecler, on ne recherche pas une appellation d'origine contrôlée, mais plutôt une appellation de spécificité traditionnelle (AST) liée à la mise en valeur d'une particularité. Le dossier est actuellement à l'étape de la caractérisation pour l'appellation *Volaille Chantecler de tradition*. Il s'agit de définir les qualités organoleptiques qui lui sont propres, par rapport à un autre poulet. Pour se faire, l'organisme Slow Food Montréal a tenu une dégustation de poulet Chantecler le 28 novembre dernier en collaboration avec la Fondation Slow Food pour la biodiversité, le CARTV et les producteurs de races patrimoniales du Québec. L'appellation qui sera finalement retenue visera aussi bien la volaille elle-même que les œufs. 🦋

Source : Le Soleil, CARTV, slowfoodmontreal.com



Benny & Co.

MAÎTRES RÔTISSEURS DEPUIS 1960

Benny & Co honoré

Les frères Benny, propriétaires de plusieurs établissements et franchiseurs de Benny & Co au Québec ont reçu le prix *Chapeau Restaurateurs!* le 13 novembre dernier lors de la rencontre annuelle de l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ). Cette distinction annuelle rend hommage aux professionnels qui, par leurs réalisations, leur professionnalisme et leur leadership, contribuent de façon considérable au développement et au rayonnement de l'industrie de la restauration dans leur milieu. Rappelons que la bannière Benny & Co est née en 2006 à l'initiative des frères Jean, Yves et Vincent Benny. Celle-ci compte au-delà d'une vingtaine de rôtisseries. 🦋

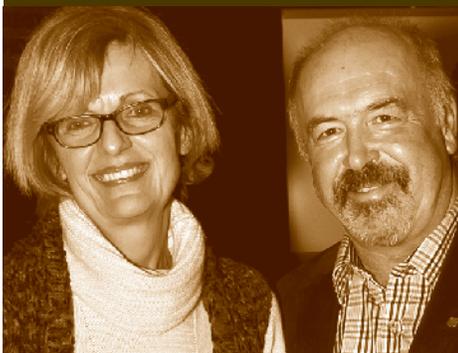
Source : www.hrimag.com

J'M le Maharaja Mac

Dans la religion hindoue, la vache est considérée comme un animal sacré. Elle est vue en Inde comme une « Mère universelle ». Cet animal représente la sacralité de toutes les créatures. C'est le symbole de la mère nourricière et protectrice du fait qu'elle donne son lait à tous, même à ceux qui ne sont pas ses veaux. Dans un effort de rapprochement avec sa clientèle indienne, les restaurants McDonald en Inde offrent depuis quelques mois le Maharaja Mac. Ce sandwich est en fait un Big Mac dont le bœuf a été remplacé par du poulet. 🦋

Bilan | Campagne PROCURE

M. Jean-Paul Bouchard en compagnie de M^{me} Ginette McKercher lors du souper-bénéfice du 21 novembre dernier.



Les éleveurs de dindon du Québec sont heureux d'avoir amassé près de 32 000 \$ dans le cadre de la campagne annuelle de financement pour le cancer de la prostate. Les fonds recueillis durant la campagne iront à PROCURE, le seul organisme de bienfaisance québécois entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate et dont tous les fonds sont investis au Québec.

M. Jean-Paul Bouchard, président des Éleveurs de volailles du Québec et coprésident de la campagne de financement, est très fier du résultat de la campagne. « La 2^e édition de notre campagne de financement a été couronnée de succès grâce à la participation et à la générosité de nombreux éleveurs de dindon, des éleveurs de volailles ainsi que de plusieurs intervenants de l'industrie avicole. »

« PROCURE est heureuse d'être soutenue par les éleveurs de dindon dans le cadre de leur campagne de financement annuelle de novembre. L'argent de cette campagne sera investi au Québec par PROCURE en recherche, dans un projet concret et révolutionnaire, réunissant les quatre centres hospitaliers universitaires du Québec », d'annoncer le deuxième coprésident de la campagne et porte-parole de PROCURE, M. Jean Pagé.

Plusieurs activités ont été organisées dans le but de recueillir des dons dont un souper-bénéfice qui a eu lieu le 21 novembre 2012 à Drummondville. Le souper a réuni près de 130 convives et recevait comme invitée d'honneur M^{me} Ginette McKercher, scientifique en charge de la Biobanque de PROCURE. Grâce à une promotion avec La Cage aux Sports intitulée *Bienvenue aux staches*, les éleveurs de dindon du Québec ont remis 1 \$ pour chaque sandwich *Dinde et pommes* vendu à La Cage aux Sports durant tout le mois de novembre.

Nous remercions toutes les personnes et les organisations qui ont donné pour la campagne de financement. Nous remercions tout spécialement les organisations qui ont donné un montant de 250 \$ et plus :

AQINAC
ASSOCIATION DES ABATTOIRS AVICOLES DU QUÉBEC INC.
BROSSEAU GAGNÉ AVOCATS
COMPTOIR AGRICOLE DE ST-HYACINTHE

CÔTÉ PLUMES
L'ÉQUIPOULE
POIRIER-BÉRARD LTÉE
SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'ŒUFS D'INCUBATION DU QUÉBEC

Nous soulignons également la contribution des organisations suivantes :

LE DON DE FROMAGE DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

LE PARTENARIAT MÉDIA DE LA TERRE DE CHEZ NOUS

Nous remercions les commanditaires pour les nombreux prix qu'ils nous ont offerts pour le tirage de prix durant le souper-bénéfice :

ALIMENTS DU QUÉBEC
AUBERGE BONAPARTE
AUBERGE DU LAC TAUREAU
BIJOU KATZA
COMMENSAL
ÉDITION LA PRESSE
ENERGIZER
EXCELDOR
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DE CONSOMMATION DU QUÉBEC
FLAMMARION
GUIDATOIR
IGA-SOBEYS
IMPACT DE MONTRÉAL
LA CAGE AUX SPORTS DE SAINT-HYACINTHE
LA CAPITALE GROUPE FINANCIER INC.
LA FACE CACHÉE DE LA POMME
LA GUILDE CULINAIRE
LA TABLÉE DES CHEFS
LA TERRE DE CHEZ NOUS

LE BULLETIN DES AGRICULTEURS
LES ÉLEVEURS DE DINDON DU QUÉBEC
LES ÉQUIPEMENTS AVIPOR
MALGA
MODUS VIVENDI
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL
NOLIN BBDO
NUTRISOYA
O'SOLEMIO
OLYMEL
PACINI
RESTAURANT CHEZ LÉVESQUE
RESTAURANT LA SAVOIE DE MONT-TREMBLANT
RICARDO
RICKARD'S (MOLSON)
SEVEN PEAKS
SONY MUSIC
STÉRÉO PLUS DE JOLIETTE
T-FAL
TRANSCONTINENTAL
TVA
ZOO DE GRANBY

Convention de la Poste-publications no 40916058
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au Service du marketing et des communications
Les Éleveurs de volailles du Québec
555, boul. Roland-Therrien, bureau 250
Longueuil, Québec J4H 4G1
Courriel: evq@upa.qc.ca

Agenda | décembre 2012 - janvier 2013

DÉCEMBRE 2012

3	ÉVQ – Comité de réglementation du poulet, Saint-Étienne ÉVQ – Conseil d'administration, Saint-Nicolas G05 – Comité technique, Longueuil
4-5	PPC – Comité directeur sur la planification stratégique, Toronto
4-6	UPA – Congrès général, Québec
6-7	PPC – Rencontre des 10 provinces sur la croissance différentielle, Mississauga CNSAE – Réunion, Ottawa (Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage)
10	ÉVQ – Comité technique sur la régie d'élevage de la volaille (CTREV) (conf. tél.) G05 – Comité technique, Longueuil G05 – Comité de coordination, Longueuil PPC – Comité de biosécurité (conf. tél.)
10-11	ÉDC – Comité des programmes à la ferme et reproducteurs dindons, Mississauga
11	ÉVQ – Comité de vérification externe, Drummondville
11-13	PPC – Comité exécutif, Ottawa
13	ÉVQ – Comité de promotion du dindon, Longueuil
14	ÉVQ – Comité des approvisionnements exceptionnels (conf. tél.)
17	G05 – Comité technique, Longueuil ÉDC – Comité des programmes à la ferme (conf. tél.)
18-19	ÉVQ – Conseil d'administration, Longueuil
19	PPC – Information sur le marché A-117 (conf. tél.)
20	ÉVQ – Comité des éleveurs de dindon, Longueuil
24-2 janv	Congé des fêtes (bureaux fermés)

JANVIER 2013

7	Rencontre Québec-Ontario, A-117 (vidéoconférence) G05 – Comité technique, Longueuil ÉVQ – Comité des approvisionnements et négociation des prix du poulet A-117, Saint Hyacinthe
8-9	PPC – Comité exécutif, Ottawa
9	ÉVQ – Restructuration des syndicats, Longueuil PPC – Présentation des besoins A-117
14	G05 – Comité technique, Longueuil
15	ÉVQ – Comité de promotion du dindon, Longueuil
16-17	PPC – Conseil d'administration et allocation A-117
21	G05 – Comité technique, Longueuil
22	ÉVQ – Comité des éleveurs de dindon, Longueuil
23	ÉVQ – Conseil d'administration, Longueuil
28	ÉVQ – Comité des approvisionnements exceptionnels (conf. tél.) G05 – Comité technique, Longueuil

Veuillez noter que l'agenda peut être sujet à changements.